REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à la salle polyvalente, le sept décembre deux mil vingt, à dix-huit heures.

Affiché le 02 décembre 2020

Ordre du jour Session ordinaire

Approbation du compte rendu du 30 septembre 2020

01 – Finances – Décision modificative n° 2
02 – Finances – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
03 – Finances – Association Gens du Voyage Centre Social Les Alliers – financement de la domiciliation
04 – Finances – Tarifs des locations des salle communales pour l'année 2021
05 – Finances – TDF – location de parcelle pour installation d'une antenne relais - avenant n° 1 au bail conclu le 31 janvier 2018
06 – Finances – Rétrocession de la concession n° 145 bis
07 – Finances – Actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – annule et remplace la délibération n° 2017.12.08 du 18 décembre 2017
08 – Finances – Mise en place de redevances pour occupation du domaine public communal
09 – Finances – OPH de l'Angoumois – demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition - amélioration d'un logement situé 1 rue de Fléac à Linars
10 – Finances – Centre de Gestion 16 – Convention de service « recrutement – remplacement – renfort
11 – Patrimoine – Convention de mise à disposition de locaux et de matériels aux associations de la commune
12 - Ressources humaines – Autorisation de recrutement de contractuels
13 - Ressources humaines – Création de deux postes
14 – Ressources humaines – Actualisation du tableau des effectifs
15 – Ressources humaines – Protection Sociale Complémentaire – Mandat au Centre de Gestion de la FPT de la Charente

Communications du maire